



sanction si impossibilité de visite à mes enfants?

Par **spirit**, le **16/01/2009** à **11:34**

Bonjour,

Mon ex-femme m'adresse en courrier simple par voie d'avocat un rappel de mes obligations de visite et d'hébergement...Elle appuie sur leur détresse et envisage de les adresser à un psychologue(ce que je cautionne tout à fait et ce que j'ai conseillé plusieurs fois...)

Sans emploi au moment du divorce, at après un essai infructueux dans le même département, j'ai du me résigner à déménager lorsque j'ai retrouvé un emploi à 500km.

J'ai assumé tous mes droits de visite et d'hébergement jusqu'à ce déménagement.

Depuis, je suis venu les voir plusieurs fois (sur un week-end...frais d'essence, d'autoroute, de restaurant et d'hotellerie pour eux et moi sont assez élevés), pour les vacances...j'ai proposé 4 semaines sur mes 5 de congés payés (la dernière n'étant pas possible sur temps des vacances)...j'ai eu ma fille 2 semaines , elle n'a pas tenu à venir pour la 3 eme...quand à mon fils il est venu 3 semaines et n'a pas tenu à prolonger son séjour avec moi.

J'ai de plus été malade avec l'impossibilité de me déplacer pendant plus de 4 mois, et mon ex le savait.

Elle envisage donc de revaloriser la pension car je ne respecte pas mes droits.

De plus, ma situation a peu évolué en regard de la sienne (vit avec un compagnon et travaille désormais...alors que la pension avait été fixé d'un commun accord (volontairement plus élevée) sachant que pour le travail, je ne pourrais surement pas respecter tous mes droits...

De plus, mes enfants ne tiennent pas spécialement à me voir et ont une image très dévalorisée et dévalorisante de mon rôle de père et de l'homme que je suis.Puis je les forcer à me rencontrer si ils ne le désirent pas?

Si elle entamait une procédure...Pourrait elle obtenir gain de cause? suis-je sanctionnable? si le juge revoie la pension tiendra t il compte qu'elle travaille maintenant? et revoir la pension à la baisse?

Puis je répondre moi même à ce courrier d'avocat (en AR) sans compromettre la suite?

votre réponse m'aiderait à savoir comment m'orienter et je vous en remercie par avance